

PROTOCOLE DE CONCERTATION

REGION PICARDIE / CPCA PICARDIE



PREAMBULE

La Région Picardie et la CPCA Picardie, agissent, en toute complémentarité, en faveur du développement des associations picardes ; le présent protocole a pour objet de pérenniser la concertation initiée lors la précédente mandature, concertation qui repose sur la mise en place d'espaces formels et informels d'échanges.

Cette concertation permanente s'inscrit dans un contexte politique et économique, dans lequel toutes les collectivités en général, et particulièrement les Régions, voient leurs ressources financières réduites : nombre de politiques publiques régionales s'en trouvent, par conséquent, déjà impactées, parmi lesquelles, celles dont les associations sont bénéficiaires.

Le développement de la vie associative est une priorité du Conseil régional de Picardie. Attaché au rôle essentiel des associations dans l'animation du lien social de proximité sur les territoires et à leur capacité d'innovation, le Conseil régional de Picardie, s'engage à adapter ses politiques publiques, dans la plus grande concertation avec les représentants du monde associatif picard et ses composantes.

Consciente des nouveaux défis qui se posent au Conseil régional de Picardie, et aux collectivités, la CPCA Picardie, attachée à l'efficacité des politiques publiques régionales de soutien à la vie associative, et soucieuse de leur efficacité, s'engage à revisiter, si besoin, et de la manière la plus adaptée, l'organisation de la vie associative en Picardie.

I. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément au préambule précité, la concertation, qui fait l'objet du présent protocole, doit permettre de partager une meilleure compréhension des réalités réciproques des acteurs concernés, afin de trouver les solutions les mieux adaptées aux besoins des associations picardes. L'approche privilégiée par les acteurs de la présente concertation repose, par conséquent, sur une volonté partagée de travailler ensemble, et dans la plus grande transparence, à la définition d'orientations, de dispositifs et d'outils de suivi, sur lesquels s'appuieront les futures politiques publiques régionales de soutien à la vie associative.

II. LA FORME DE LA CONCERTATION

A. Ses différents acteurs

Cette concertation implique plusieurs « familles » d'acteurs qui devront être mises à contribution.

1. *Du point de vue des associations*

- La CPCA, pour les politiques trans-sectorielles,
- ses coordinations, pour les politiques sectorielles,
- les Groupes Associatifs de Pays (GAP) pour les politiques territorialisées.

2. *Du point de vue de la Région*

- La Vice Présidente en charge de la vie associative et le service « Vie Associative » pour les politiques trans-sectorielles,
- la Vice Présidente en charge de la vie associative et les autres vice présidents en charge des politiques sectorielles ainsi que les différents services concernés,
- la Vice Présidente en charge de la vie associative et les autres vice présidents en charge des politiques sectorielles et territoriales ainsi que les différents services concernés.



Pourront être invités, en cas de besoin, différents acteurs qui interviennent par le biais de dispositifs spécifiques en matière d'accompagnement de la vie associative (DLA, CRIB / PAVA / Mesure 423...).

B. Ses modalités techniques

La concertation s'organisera avec les différents acteurs dans les conditions suivantes :

1. Mise en place et première réunion du Comité de pilotage régional des politiques publiques régionales de développement de la vie associative (Copil régional) en juillet 2010

- Présentation des premières conclusions / perspectives de l'évaluation des emplois solidaires

2. Seconde réunion du Copil régional (8 novembre 2010)

- L'évolution du dispositif « emplois solidaires » :
 - proposition d'axes de travail par le Conseil régional ;
 - proposition de la CPCA suite à la présentation de l'évaluation ;
- Une nouvelle organisation de la vie associative en Picardie à partir de 2012 : quelles propositions de la CPCA et de ses coordinations membres ?

3. Réunions d'un groupe de travail prospectif Région / CPCA (1^{er} semestre 2011)

- Préparation des futures conventions pluri annuelles d'objectifs 2012 - 2014
- Politiques sectorielles et territoriales régionales : perspectives

4. Troisième réunion du Copil régional (Juin / Juillet 2011)

- La nouvelle organisation de la vie associative en Picardie à partir de 2012
- Les futures conventions pluri annuelles d'objectifs 2012 - 2014 avec les têtes de réseau régionales

5. **Publication et diffusion d'un plan opérationnel triennal (2nd semestre 2011)**
 6. **Rencontres annuelles départementales (de 2011 à 2014) en appui sur les Groupes Associatifs de Pays (GAP) et leurs référents locaux**
- Mise en débat de la politique régionale de soutien à la vie associative picarde et de ses perspectives.

III. LES PROBLEMATIQUES DE LA CONCERTATION

A. Les sujets transversaux

Différents sujets doivent prioritairement faire l'objet de cette concertation au regard des contraintes calendaires :

- Les emplois solidaires,
- l'accompagnement et la qualification des acteurs associatifs,
- les conditions du partenariat entre la Région et les fédérations et coordinations régionales (la sécurisation des relations, les objectifs partagés des CPO, l'identification des compétences et leur contractualisation...),
- la territorialisation des politiques associatives / le développement local, la mutualisation des ressources.

B. L'approche éthique de ces sujets

Chacun des sujets devra faire l'objet d'une approche qui prendra systématiquement en compte :

- Une réflexion sur le mode de conventionnement au regard du type d'intervention (CPO, appel à projet, appel d'offre, subvention)
- l'évaluation et la nécessaire définition d'indicateurs
- la prise en compte de l'environnement et de l'action des autres acteurs de la vie associative



- l'efficience et la cohérence des propositions
- la transparence

IV. LA PRODUCTION FINALE DE LA CONCERTATION

La production finale prendra la forme d'un plan opérationnel triennal 2012 / 2014. Ce plan fera l'objet d'une communication propre. Le Comité de pilotage régional sera chargé de son suivi et de sa mise en œuvre ; il se réunira autant que de besoin.

Fait à Amiens, le 27 janvier 2011

Le Président du Conseil régional

Le Président de la CPCA Picardie

Claude Gewerc

Thibaut d'Amécourt

